



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MAI 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, pour une réunion ordinaire, le mardi 25 mai 2021 à 20h30, sous la présidence de Monsieur SIMON Nicolas.

Etaient présents : M. LEBRET Pascal, M. SIMON Nicolas, M. GARREAU Gérard, Mme THEVENIN Danièle, M. AVENEL Guillaume, Mme GIRARD Fanny, Mme SIMON Danielle, M. CAILLOT Christian, Mme GABRIEL Marie-Laure, Mme YGER Valérie

Absents excusés : Mme RETOUT-RIPOLL Isabelle, M. DHIVERT Daniel, Mme JOUAN Leslie, M. BEQUET Ludovic, Mme GALINHO DA SILVA Corine,

Secrétaire de Séance : Mme SIMON Danielle

#### 1- COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE :

Le compte rendu de la séance du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### 2- RESTAURATION SCOLAIRE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le contrat nous liant avec la société de restauration CONVIVIO prend fin au 31 août 2021.

Afin d'améliorer la qualité des repas, une réflexion a été menée par la commission scolaire et la communauté urbaine.

Des visites ont été faites dans différents lieux de restauration dans les communes avoisinantes. Différents prestataires ont été reçus par Les membres de la commission.

La cuisine centrale d'Octeville ayant décliné sa proposition, 2 choix s'offrent à la commune :

- Cuisine industrielle (Convivio...)
- Traiteur (Cuisine et services)

Après concertation auprès des parents d'élèves élus et une consultation de l'ensemble des parents, il en résulte une envie de changement de mode de restauration.

Après délibération (10 voix « pour » et 1 abstention), le Conseil Municipal décide s'engager pour une année avec le traiteur « Cuisine et services » de Criquetot l'Esneval.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier.

### **3- CONVENTION AVEC LE CHATEAU POUR LA RESERVE INCENDIE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de création d'une réserve incendie route du château. Les demandes de subventions ont été déposées et sont en cours d'instruction.

Après étude et concertation, les propriétaires du château ont proposé de mettre à disposition (à titre gratuit) de la commune une parcelle de terre afin d'accueillir cette réserve d'eau.

Afin d'acter cet accord, il y a lieu d'établir une convention entre la commune et les propriétaires du château. Celle-ci a pour but de définir les modalités de servitudes, d'entretien, des droits et obligations de l'occupant et de la durée.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à ce dossier.

### **4- CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE POUR LA FACTURATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu d'établir une convention avec la communauté urbaine afin de fixer les modalités de remboursement des consommations d'énergie de l'éclairage public issues des armoires électrique mixtes (comprenant à la fois des réseaux de la commune et de la communauté urbaine).

Le montant de remboursement à effectuer soit par la commune soit par la communauté urbaine est déterminé en fonction des clés de répartition des armoires (par nombre de points lumineux).

Pour l'année 2019, la commune ayant réglé la totalité des factures, la communauté urbaine doit donc lui rembourser l'éclairage public communal (routes départementales). Le montant dû à la commune s'élève à 4 019.56 €.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à émettre les titres de recettes correspondants.

### **5- ORGANISATION DES ELECTIONS :**

Monsieur le Maire donne les modalités d'organisation des élections départementales et régionales qui auront lieu les 20 et 27 juin prochains. Un planning pour la tenue des bureaux de vote doit être établi.

### **6- INFORMATIONS DIVERSES :**

Les travaux de remplacement des canalisations d'eau sont en cours. Suite à des imprévus sur le terrain, les transports scolaires et la ligne de bus ne peuvent passés dans le bourg. L'arrêt situé devant la mairie a été temporairement déplacé routes des Indes.

Les travaux concernant l'implantation de l'armoire fibre sont en cours.

Monsieur le Maire et Mr Garreau (1<sup>er</sup> Adjoint) ont rencontrés Mr CHEGARAY, président de l'association Marguerite de Croismare, ils ont pu échanger sur le devenir de l'association et du centre Paul Durand Viel ainsi que les parcelles en Zone Ue leur appartenant.

La commune n'ayant pas de foncier, le conseil municipal souhaite acquérir du terrain pour pouvoir y intégrer des équipements d'intérêt public dans le futur.

L'association est favorable à la cession de ces parcelles et va faire une proposition dans les prochaines semaines.

Demandes de subvention pour l'acquisition du véhicule électrique : la communauté urbaine a accordé un fonds de concours de 11 500 € et le Département une subvention de 9 200 €. La commande du véhicule peut être engagée.

Monsieur le Maire a suivi une formation pour la création d'un nouveau site internet en lien avec la communauté urbaine.

Madame YGER présente la première newsletter « le bon bec » qui sera distribué prochainement aux habitants.

## **7- QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur AVENEL signale que la fuite d'eau située route de château n'est toujours pas réparée. La mairie va relancer Eaux de Normandie

Madame THEVENIN signale que le candélabre situé au 49 route de Croismare n'a toujours pas été remplacé. La protection temporaire ne tient plus et cela est dangereux. La mairie va relancer la communauté urbaine

Madame GABRIEL informe le Conseil que plusieurs riverains du lotissement Le Clos du Parc souhaiteraient que les bandes enherbées soient transformées en parking en nouvelles places de stationnement.

Monsieur CAILLOT demande à qui il faut s'adresser pour avoir l'autorisation de réparer une concession de cimetière endommagée. Une demande doit être faite auprès du Maire.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.